

D. 2023/467 (P)
+ D. 2023/468 (P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Ajustements organisationnels du Secrétariat Général et de la Direction des Systèmes d'Information (DSI)

P.J. : - 1 tableau récapitulatif des mouvements de poste
- 2 projets de délibération et leur annexe (organigramme)

Dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat Général menée en 2015, un poste de référent numérique a été créé. Il a pour missions principales le lancement d'initiatives pour développer les usages du numérique auprès des administrés et la définition de la vision stratégique de la Ville en la matière à l'attention des Nouméens.

Les projets menés dans le cadre du plan stratégique 2020-2026 de la Ville ont permis d'atteindre ces objectifs avec la création d'une plateforme Open Data et le développement de l'e-administration qui vise à étendre l'offre de services en ligne proposée aux administrés et à doter les services de la Ville d'outils performants pour le traitement des demandes adressées via ces e-services. La suite est désormais la mise en œuvre de l'e-administration au travers de solutions applicatives dédiées, laquelle relève du service études et projets de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) qui a en charge d'accompagner les services dans le déploiement d'outils informatiques.

Par suite, les missions du référent numérique évoluent pour ne conserver que la partie relative à la participation et à la définition de la stratégie numérique dans son lien avec les Nouméens.

La cellule de la stratégie de la DSI ayant pour mission principale d'œuvrer à la mise en place d'une stratégie numérique à l'échelle municipale, il apparaît opportun d'y transférer le poste de référent numérique. En effet, il sera notamment chargé de garantir le respect des orientations stratégiques relatives à l'e-administration et d'assurer une cohérence de l'ensemble des solutions applicatives à destination des administrés.

Par ailleurs, afin d'uniformiser l'intitulé des postes de secrétariat au sein des organigrammes de la Ville, il apparaît nécessaire de modifier celui du poste de secrétaire au sein de la section administrative et comptable du Secrétariat Général, et de le dénommer désormais assistant administratif et comptable.

L'effectif global du Secrétariat Général passerait ainsi de 13 à 12 postes et celui de la DSI de 25 à 26 postes (26 ETP).

Il est précisé que ces ajustements ne génèrent aucun impact budgétaire.

Il est, par conséquent, proposé au conseil municipal de transférer le poste de référent numérique du Secrétariat Général au sein de la cellule de la stratégie de la DSI et de modifier l'intitulé du poste de secrétaire de la section administrative et comptable

Tel est l'objet des deux projets de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 avril 2023



Le maire,

Sonia LAGARDE

TABLEAU RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS DE POSTE

ACTUEL	MODIFIE
SECRETARIAT GENERAL	
<p><u>Secrétaire Générale Adjointe en charge du Pôle Ressources</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 référent numérique - Ingénieur 2° grade (A) – Filière technique <p><u>Section Administrative et Comptable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 secrétaire - Adjoint administratif normal (C) – Filière administrative 	<p><u>Section Administrative et Comptable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 assistant administratif et comptable – Adjoint administratif normal (C) – Filière administrative
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	
	<p><u>Cellule de la Stratégie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 référent numérique - Ingénieur 2° grade (A) – Filière technique



VILLE DE NOUMEA

D. 2023/468

P

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 3 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
DATE DE CONVOCAION	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
27.04.2023	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Laurie HUMUNI
27.04.2023	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAIAWE	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Bruno CAPY
			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	:	40	M.	Luc BRUN	Mme	Veylma FALAE0
Nombre de votants (12 procurations)	:	52	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Alexandre MACHFUL		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/ 468

relative à l'organisation de la direction des systèmes d'information

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 MAI 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté n°1065 du 22 août 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 16 mars 2023,

VU la note explicative de synthèse n°2023/35 du 7 avril 2023,

La commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité entendue en séance du 12 avril 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) fixe et valide les grandes évolutions de l'informatique de la collectivité et anticipe les évolutions technologiques nécessaires. Elle est chargée de la gestion et de l'optimisation du système d'information (SI) de la ville de Nouméa et de ses établissements publics. Enfin, elle évalue, préconise les investissements, et contrôle l'efficacité et la maîtrise des risques liés au système d'information.

Conformément à l'organigramme ci-annexé, la DSI comprend :

- Un directeur ;
- Un service ingénierie maintenance et production, chargé du maintien et de l'installation des logiciels et matériaux, du traitement des demandes de services et incidents de niveau 2 et 3. Enfin, il assure le traitement des problèmes (incidents dont la cause est inconnue) et la transformation des demandes et des projets en solutions informatiques opérantes.
- Le centre de services, chargé de la réception et du suivi de toutes les demandes de service et incidents de la création à la clôture, du traitement des demandes de service et incidents de niveau 1, de la communication de la DSI et du suivi des taux de satisfaction client (au moyen de sondages par exemple). En outre, il anime le catalogue de services et alimente la base de connaissance.
- Le service études et projets, chargé de réceptionner et qualifier les nouveaux besoins externes et internes non pourvus au catalogue de services. En outre, il a pour principales missions de :
 - conseiller les clients sur leurs nouveaux besoins,
 - qualifier les nouveaux besoins : études de faisabilité, chiffrage financier,
 - soumettre à l'arbitrage les besoins qualifiés,
 - lancer, planifier et coordonner les projets,
 - gérer les ressources humaines et financières des projets,
 - piloter les portefeuilles de projets de la DSI.

- La cellule de la stratégie, chargée d'anticiper l'évolution permanente et très rapide de la technologie disponible mais aussi des usages des clients, de conseiller et permettre au directeur d'adapter en continu sa stratégie, de spécifier et valider les standards et référentiels d'urbanisation du SI, d'impulser la démarche d'amélioration continue de la qualité par le pilotage des processus, de garantir la conformité de la Ville vis-à-vis de la Loi Informatique et Liberté, de gérer le parc matériel et logiciel (spécification, achats, réforme). En outre, elle définit, accompagne et contrôle la mise en œuvre des politiques d'architecture, de sécurité, d'équipement, etc.

- Le pôle administratif et budgétaire assure le contrôle et la coordination de la gestion administrative et financière de la direction.

ARTICLE 2 /

Conformément à l'organigramme ci-annexé, l'effectif de la DSI est fixé à 26 postes permanents répartis comme suit :

Pour la direction

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour le pôle administratif et budgétaire

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 1 poste de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour le service ingénierie maintenance et production

- 8 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)

Pour le service études et projets

- 5 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour la cellule de la stratégie

- 3 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)

Pour le centre de services

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 3 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)

ARTICLE 3 /

La délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/696 du 12 juillet 2021 relative à l'organisation de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) est abrogée.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la république pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **03 MAI 2023**

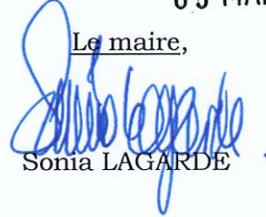
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **09 MAI 2023**

Le secrétaire de séance,


Kimberley BARONI



Le maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	-	1
DF (dont T.P.S.)	-	2
DSI	-	1
DRH	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

11 MAI 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ORGANISATION DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D INFORMATION

Date de transmission de l'acte : 10/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 10/05/2023

Numéro de l'acte : 2023-468 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230503-2023-468-DE

Date de décision : 03/05/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.8. Organisation des services



VILLE DE NOUMEA

Ingénieur 2° grade (A).....	18
Technicien 2° grade (B).....	6
Rédacteur normal (B).....	1
Adjoint administratif normal (C).....	1
Total.....	26

ANNEXE 1

Direction des Systèmes d'Information
1 DIRECTEUR
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

